



## **Consultation publique relative à une plateforme de tri-transit de déblais sur l'aire du chantier Triangle de Gonesse de la ligne 17 Nord**

### **Avis du Collectif pour le Triangle de Gonesse**

Le Collectif pour le Triangle de Gonesse (CPTG) est une association loi 1901, qui s'est constituée en mars 2011 suite à l'annonce du projet EuropaCity sur le Triangle de Gonesse. Il a pour but de défendre l'environnement et de concourir à l'amélioration du cadre et de la qualité de vie sur le territoire dénommé Triangle de Gonesse et, au-delà, par des projets de développement soutenable implantés sur le Triangle de Gonesse. Il regroupe dans son conseil d'administration des représentants d'associations départementales, agréées pour l'environnement, du Val d'Oise et de la Seine Saint Denis. Il est soutenu dans ses actions par différentes associations régionales.

#### **1. Provenance des déblais passant par l'ICPE**

*Sur le site, les déchets non dangereux inertes et non inertes proviennent principalement :*

- Des déblais d'excavation du tunnelier durant le creusement entre Bonneuil-en-France et Le Bourget,
- Selon les besoins, du terrassement des autres emprises de la Ligne 17 lot 1

Cette seconde provenance manque de précision.

#### **2. Méthodes de tri et d'analyse des déblais**

Dans le dossier nous ne trouvons pas de description des installations d'analyse des terres contenues dans les casiers (façon de prélever des terres dans les casiers, locaux pour l'analyse physicochimique, durée d'analyse et de stockage...)

#### **3. Impact sur le trafic routier**

Il est prévu pour l'ICPE un trafic de 2500 camions par mois, soit 125 camions/jour sans aucune mention de l'accessibilité nécessitant de traverser une partie urbanisée de Gonesse d'où un impact significatif de l'ICPE.

#### **4. Etanchéité de la plateforme**

Sur une plateforme étanche sont mis en place des « casiers » destinés à recevoir les déblais. Rien ne précise comment est réalisée l'étanchéité de la plateforme pour être effective durant toute la durée de fonctionnement de la plateforme

#### **5. Gestion des eaux**

La demande d'enregistrement renvoie au plan de gestion des eaux du chantier et dit que « les eaux de ruissellement et ressuyage sont infiltrées après traitement le surplus mis dans les réseaux CD95. Il n'y a aucun plan de gestion des eaux spécifique à la partie ICPE du chantier, ce qui ne nous semble pas conforme à la réglementation ICPE. Les plans font d'ailleurs apparaître que les eaux issues de l'ICPE sont tout simplement mêlées à celles du chantier de la ligne et traitées avec celles-ci.

Les tas de déblais dans les casiers sont laissés à l'air libre le temps de recevoir les résultats des analyses. Ils sont donc susceptibles d'émettre des eaux polluées (lixiviats ou ressuyage) sans possibilité de traitement spécifique.

Quelles sont les dispositions prises pour éviter à tout prix une infiltration des eaux de la plateforme de l'ICPE dans la trémie de la tranchée couverte ou dans le puits avec un risque d'entraîner une pollution des eaux souterraines ?

**Conclusion**

Le dossier d'ICPE n'a pas été sérieusement étudié en tant que tel. Il s'intègre dans l'ensemble du chantier de la gare et de la ligne en supposant qu'il peut bien accueillir un petit apport en plus. Ainsi l'impact en termes de trafic, de gestion des eaux et de biodiversité de l'ICPE est sous-estimé.

Pour le CPTG  
Bernard LOUP  
Président